

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de LAVERSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Dominique DURAND, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026.

Etaient présents : Mesdames CATEIGNE ANNIE, DANJOU MORGANE, LARUE SANDRA, LEBRUN ELOISE, STECYNA NATHALIE et Messieurs DAUBOIN EMMANUEL, DURAND DOMINIQUE, DUROT MAXIME, GUERVILLE FRANCK, LELEUX XAVIER, QUANEUX BENJAMIN, VASSEUR OLIVIER, WEMEL JEROME.

Pouvoirs : CHENET BOUBET CAROLINE à DURAND DOMINIQUE
DERAYE LOUISE à CATEIGNE ANNIE

Secrétaire de séance : DAUBOIN EMMANUEL

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ouverture du Conseil Municipal du 27 avril 2026 se fait à 19h05.

M. Le Maire procède à la lecture des pouvoirs donnés pour la séance du Conseil Municipal de ce jour.

1- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance doit être nommé.

Le Conseil municipal vote, avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, pour nommer M. Emmanuel DAUBOIN en tant que secrétaire de séance.

2- LECTURE ET APPROBATION DU PV DU 27 MARS 2026.

Conformément à l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021, l'ouverture du Conseil Municipal commence par la lecture du procès-verbal de la séance du conseil précédent.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre de valider le procès-verbal, tel qu'édité.

3- Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité le Compte Financier Unique 2025 établi par M. Dominique DURAND et présenté par M. Franck GUERVILLE :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	206 671.49 €
	RECETTES (dont excédent reporté)	714 554.93 €
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	1 152 358.75 €
	RECETTES (dont excédent reporté)	1 251 016.21 € (1 047 794.53 €+ 203 221.68 €

Apparaissent donc au 31.12.2025

En investissement : un excédent de 507 883.44 €
En fonctionnement : un excédent de 98 657.46 €
Qui seront reportés sur le budget primitif 2026.

Le conseil municipal prend acte des informations et décide de voter à la majorité soit 12 voix pour, 1 abstention et 0 contre, les résultats 2025.

4- Compte Financier Unique Pole commerces et services 2025.

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité le Compte Financier Unique 2025 établi par M. Dominique DURAND et présenté par M. Franck GUERVILLE :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	9 692.60 €
	RECETTES (dont excédent reporté)	0 €
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	7 534.81 €
	RECETTES (dont excédent reporté)	89 595.32 € (78 092.11 € + 11 503.21 €)

Apparaissent donc au 31.12.2025

En investissement : un excédent de 4 868.14 €
En fonctionnement : un excédent de 82 060.51 €

Qui seront reportés sur le budget primitif annexe 2026.

Le conseil municipal prend acte des informations et décide de voter à la majorité soit 12 voix pour, 1 abstention et 0 contre les résultats 2025.

5- Affectation de résultats du Budget Commune 2025.

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982,

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget de la commune qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 98 657.46 € et un excédent d'investissement de 507 883.44 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026 et notamment les restes à réaliser (dépenses : 92 679.29 € - recettes : 24 376.50 €) faisant apparaître un résultat négatif de - 68 302.79 €,

DÉCIDE, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget de la commune 2026 le résultat comme suit :

→ Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) =
Excédent d'investissement de 507 883.44 €

→ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) =
Excédent de fonctionnement de 98 657.46 €

Seront donc reportés :

→ en investissement : un excédent 439 580.65 €
→ en fonctionnement : un excédent de 98 657.46 €

Le conseil municipal prend acte des informations et décide de voter à la majorité soit 14 voix pour, 1 abstention et 0 contre, les résultats 2025.

6- Affectation de résultats du Budget Pôle Commerces et Services 2025.

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982,

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget Pôle Commerces et Services de la commune qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 82 060.51 € et un excédent d'investissement de 4 868.14 €,

DÉCIDE, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget primitif 2026 le résultat comme suit :

→ Report en section d'investissement (**ligne 001 en recettes**) =
Excédent d'investissement de 4 868.14 €

→ Affectation en section d'investissement (**compte 1068 en recettes**) = 8 000 €.

→ Report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) =
Excédent de fonctionnement de 74 060.51 €

Seront donc reportés :

→ en investissement	:	un excédent 12 868.14 €
→ en fonctionnement	:	un excédent de 74 060.51 €

Le conseil municipal prend acte des informations et décide de voter à la majorité soit 14 voix pour, 1 abstention et 0 contre, les résultats 2025.

7- Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas faire évoluer les taux des taxes foncières et sur le foncier non-bâti, pour l'année 2026, afin de ne pas impacter les ménages et les entreprises du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, soit 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention de voter les taux communaux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière	43.45 %
- Taxe sur le foncier non bâti	54.36 %
- Taxe d'habitation	12.36 %

8- Budget Commune 2026

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, par le conseil municipal, les sommes s'équilibrant en dépenses et en recettes :

INVESTISSEMENT : 464 157.15 €

FONCTIONNEMENT : 1 099 347.78 €

Le conseil municipal prend acte des informations.

9- Budget annexe Pôle Commerces et Services 2026

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 du Budget du Pôle Commerces et Services est voté, à la **majorité**, soit 14 voix pour, 0 abstention et 1 contre par le conseil municipal, les sommes s'équilibrant en dépenses et en recettes :

INVESTISSEMENT : 12 868.14 €

FONCTIONNEMENT : 92 060.51 €

Le conseil municipal prend acte des informations.

10-Virement entre chapitres de même section.

La nomenclature M57 donne la possibilité au maire, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité, soit 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- D'approuver la possibilité de virement entre chapitre
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le conseil municipal prend acte des informations.

11-Désignation des représentants aux différents organismes

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de désigner les représentants suivants :

Représentant SLE : M. Dominique DURAND (Titulaire)
M. Jérôme WEMEL (suppléant)

REPRESENTANTS VOTES A L'UNANIMITE : 15 VOIX POUR.

Représentant SIAEB : M. Dominique DURAND (Titulaire)
M. Jérôme WEMEL (suppléant)

REPRESENTANTS VOTES A L'UNANIMITE : 15 VOIX POUR.

Représentants du SMOTHD : M. Dominique DURAND (Titulaire)
Mme Annie CATEIGNE (suppléante)

REPRESENTANTS VOTES A L'UNANIMITE : 15 VOIX POUR

Commission Appels d'Offres : Monsieur le Maire préside cette commission

<u>Membres titulaires :</u>	Mme Eloïse LEBRUN M. Franck GUERVILLE M. Xavier LELEUX
<u>Membres suppléants :</u>	Mme Morgane DANJOU M. Jérôme WEMEL M. Emmanuel DAUBOIN

REPRESENTANTS VOTES A L'UNANIMITE : 15 VOIX POUR.

Commission Communale des Impôts Directs : Monsieur le Maire préside cette commission.

Nom des membres titulaires :

- Mme CATEIGNE ANNIE
- Mme DANJOU MORGANE
- Mme LARUE SANDRA
- Mme LEBRUN ELOISE
- Mme STECYNA NATHALIE
- M. DAUBOIN EMMANUEL
- M. DUROT MAXIME
- M. GUERVILLE FRANCK
- M. LELEUX XAVIER
- M. QUANEUX BENJAMIN
- M. VASSEUR OLIVIER
- M. WEMEL JEROME

Nom des membres suppléants :

- M. LEFAUX PIERRE
- Mme LELEUX CHANTAL
- Mme MOURET GISELE
- Mme DERAYE LOUISE
- Mme CHENET BOUBET CAROLINE
- Mme LAMARRE LOUISE
- M. VOISIN RAYMOND
- Mme RODRIGUEZ MARIE-CLAUDE
- M. ROXO VAZ ALAIN
- M. VERET DOMINIQUE
- M. FUMERY OLIVIER
- M. LEBEAU CHRISTOPHE

Un tirage au sort sera effectué par la Direction Départementale des Finances Publiques.

La séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026 est levée à 22h40.